

Le 29 janv. 2015 à 10:47, Jean-René Marsac <jrmarsac@assemblee-nationale.fr> a écrit :

Monsieur,

Vous avez attiré mon attention sur la décision du conseil général d'Ille-et-Vilaine concernant les habitants du département.

J'accuse bonne réception des différents éléments que vous m'avez fournis. Je ne partage pas l'importance que vous donnez à cette décision, qui est pour moi anecdotique, et je ne crois pas que cette décision remette en cause l'Etat de droit comme vous le sous-entendez.

Cordialement,

Jean-René MARSAC
Député d'Ille-et-Vilaine

De : Patrick Jehannin [<mailto:patrick.jehannin@gmail.com>]

Envoyé : mardi 20 janvier 2015 14:00

À : François André; Gilles Lurton; Jean-René Marsac; Marie-Anne Chapdelaine; Nathalie Appéré; Thierry Benoit; Isabelle Le Callennec

Objet : requête auprès de Monsieur le Préfet

Madame la Députée, Monsieur le Député

Voici pour votre information un extrait du courrier que je viens d'adresser à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, à propos de l'appellation des habitants du département :

Considérant qu'aux termes de l'article 72 de notre Constitution, le représentant de l'Etat a en tous temps la charge du respect des lois, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire constater par le juge qu'en raison de la gravité des irrégularités entachant la décision du Conseil général d'Ille-et-Vilaine publiée au recueil des actes administratifs n° 442 du 12 juillet 2013 (page 249), la délibération est nulle et non avenue pour cause d'inconstitutionnalité flagrante.

Et voici copie intégrale de cette [lettre au Prefet du 18-01-2015](#) .

Je suis à votre disposition pour en préciser les tenants et aboutissants.

Veillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.

Patrick Jéhannin